

EXPERTS-
COMPTABLES,
VOUS ACCOMPAGNEZ
LES ENTREPRISES
AU QUOTIDIEN,
**NOUS SOMMES À
VOS CÔTÉS !**



SOMMAIRE

1 NOS MISSIONS

2 NOTRE OFFRE DE SERVICES “ENTREPRISE”

Le Compte AT/MP.....	p. 3
Les aides financières et outils concrets	p. 4
Le Compte Professionnel Prévention.....	p. 4

3 NOTRE OFFRE DE SERVICES “SERVICE SOCIAL”

La prévention de la désinsertion professionnelle	p. 7
La sécurisation des parcours en santé	p. 8

4 NOTRE OFFRE DE SERVICES “RETRAITE”

L'offre de services en ligne de l'assurance retraite	p. 11
L'offre “Vivons Retraite !”	p. 12
L'offre retraite à destination des employeurs.....	p. 15

VOUS ÊTES UN EXPERT-COMPTABLE

Vous accompagnez les TPE/PME au quotidien dans leurs questionnements en lien avec la prévention des risques professionnels, la retraite et les questions sociales.

NOUS SOMMES VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (Carsat) Hauts-de-France est un organisme de Sécurité sociale qui assure 3 grandes missions :

- Les services aux entreprises, la prévention et la tarification des risques professionnels ;
- L'aide et l'accompagnement des assurés en difficultés ;
- La préparation et le paiement de la retraite des salariés du régime général et des travailleurs indépendants.

À ce titre, nous sommes l'interlocuteur privilégié des salariés et des entreprises tout au long de la vie professionnelle et au moment de la retraite.



LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS, **VOUS AVEZ TOUT À Y GAGNER !**



VOUS SOUHAITEZ

préconiser des solutions de prévention à vos clients et encourager leur performance économique !

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS

dans votre démarche de prévention des risques professionnels via :

- des interventions directes sur les lieux de travail ;
- des actions collectives avec les branches professionnelles ;
- des formations ;
- la tarification des risques professionnels.

En région nous sommes le relai de l'Assurance Maladie - Risques professionnels.

VOUS SOUHAITEZ

accompagner vos clients dans la gestion de leurs risques professionnels.

NOUS VOUS PROPOSONS

le "**Compte AT/MP**" :

- Il donne accès en ligne à de nombreuses informations sur le taux de cotisations et les données entrant dans ce calcul ;
- Il propose un bilan des risques professionnels et une attestation de ces derniers ;
- Il permet de faire les demandes de subvention en ligne ;
- Il intègre le service de dématérialisation de la notification de taux obligatoire (depuis le 1^{er} janvier 2022) pour toutes les entreprises, quel que soit leur effectif ;
- Il permet de recevoir la notification de taux AT/MP par voie dématérialisée. Pour ce faire, il est nécessaire d'ouvrir un **compte accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP)**.



Pour toutes questions en lien avec les aides financières, les outils concrets et le compte AT/MP : appelez le **3679**.

VOUS SOUHAITEZ

connaître les différentes modalités pour agir en prévention et accroître la performance globale de vos clients.

NOUS VOUS PROPOSONS

- Des **outils en ligne** gratuits et anonymes pour évaluer les risques professionnels et vous aider à réaliser votre **DUERP** (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) et pour **analyser les accidents du travail** ;
- Des **aides financières** pour financer une partie de vos équipements ;
- Des **formations santé et sécurité au travail** pour faire monter votre entreprise en compétences ;
- Un **accompagnement** par nos préventeurs sur les différentes thématiques de prévention.



Pour découvrir toute la richesse de notre offre de services, rendez-vous : **ici** !

VOUS SOUHAITEZ

conseiller vos clients et leurs collaborateurs dans l'utilisation de leurs points.

NOUS VOUS PROPOSONS

le **Compte Professionnel Prévention**.

Chaque année, en tant qu'employeurs, il est obligatoire de déclarer les facteurs de risques dans la Déclaration Sociale Nominative, réalisée dans le logiciel de paie via net-entreprises.

Les salariés sont ensuite informés des points dont ils bénéficient dans un relevé annuel que nous leur adressons. Si l'entreprise compte au moins 50 salariés, elle doit être également couverte par un accord collectif en faveur de la prévention.



Le numéro de téléphone pour obtenir des réponses : le **3682**.





NOUS VOUS
ACCOMPAGNONS
AUJOURD'HUI
POUR MIEUX
PRÉPARER DEMAIN !

VOUS SOUHAITEZ

accompagner vos clients en cas de difficultés d'un collaborateur (problème de santé, perte d'autonomie et maintien de l'emploi).

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS

grâce à notre Service social, spécialisé dans le domaine de la santé.

Son but, détecter le plus en amont possible les situations de ruptures autour de **2 axes** : la **prévention de la désinsertion professionnelle** et la **sécurisation des parcours en santé**.

VOUS SOUHAITEZ

guider vos clients dès qu'une situation de désinsertion professionnelle est repérée.

NOUS VOUS PROPOSONS

la **prévention de la désinsertion professionnelle** :

- Favoriser le repérage précoce des assurés en risque de désinsertion et éviter l'exclusion de la sphère professionnelle ;
- Améliorer la prise en charge grâce à un parcours assuré sécurisé de bout en bout, adapté à chaque situation ;
- Proposer une offre de services plus lisible qui s'articule avec les partenaires internes ou externes ;
- Prévenir la chronicisation de situations complexes et douloureuses ;
- Pour ce faire, il est nécessaire d'ouvrir un compte accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP).

Le Service social de la Carsat Hauts-de-France tout comme l'employeur jouent un rôle dans le repérage d'un risque de désinsertion professionnelle, notamment si le salarié se questionne sur :

- Le retour à son poste de travail et à son environnement, en lien avec sa santé ;
- Son arrêt de travail ;
- Sa reconversion professionnelle pendant l'arrêt.

VOUS SOUHAITEZ

orienter vos clients quand leurs collaborateurs rencontrent des difficultés à gérer leur maladie/accident.

NOUS VOUS PROPOSONS

la **sécurisation des parcours en santé** pour :

- Les personnes atteintes de pathologies lourdes, invalidantes ou évolutives ;
- Les assurés en sortie d'hospitalisation, qui de retour à leur domicile auraient besoin d'un accompagnement pour gérer les problématiques sociales de leur maladie, de leur accident ;
- Les personnes en situation de renoncement aux soins ;
- Les retraités en situation de fragilité.

Ces offres concernent les assurés du régime général, âgés de 18 ans et plus, dont l'état de santé a une incidence sur la vie personnelle, professionnelle, familiale et sociale, susceptible de les fragiliser, et qui ont exprimé une demande au regard des problématiques qu'ils rencontrent.



Pour bénéficier de l'expertise et de l'accompagnement du Service social, composez le **3646**, et dites « **service social** ».

Concrètement, nos équipes du service social proposent :

- Des entretiens physiques / distanciels ;
- Un suivi personnalisé ;
- Des interventions collectives ;
- Un accompagnement de chaque assuré tout au long de son parcours.





À VOS CÔTÉS,
POUR UNE
RETRAITE BIEN
PRÉPARÉE !

VOUS SOUHAITEZ

accompagner vos clients et leurs collaborateurs lors du passage à la retraite !

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS

grâce aux outils déployés par l'Assurance retraite d'une part, et via notre programme "Vivons Retraite !" qui accompagne les assurés dans la transition vie active / vie à la retraite d'autre part.

VOUS SOUHAITEZ

renseigner vos clients et leurs collaborateurs sur les questions en lien avec le passage à la retraite.

NOUS VOUS PROPOSONS

l'offre des services en ligne de l'assurance retraite :

- Un **espace d'information** regroupant les dispositifs de retraite, la législation et les démarches à réaliser dans chacune des situations rencontrées.
- **Mon agenda retraite** informe régulièrement, dès 54 ans de toutes les démarches à effectuer pour préparer sa demande de retraite. Pour cela il suffit de s'inscrire sur le site de l'Assurance retraite.
- L'**espace personnel** permet, à tout âge et de manière sécurisée et gratuite, de :
 - Échanger avec un conseiller ;
 - Transmettre ses documents ;
 - Visualiser son relevé de carrière ;
 - Simuler son âge et son montant de retraite ;
 - Simuler le coût d'un rachat ;
 - Demander sa retraite en ligne (droit personnel et pension de réversion) ;
 - Obtenir ses attestations de paiement et sa déclaration fiscale.



En effectuant sa demande en ligne, l'assuré n'a qu'une seule demande à faire pour l'ensemble de ses régimes de retraite, de base et complémentaire.



Pour les travailleurs indépendants en situation de fragilité, la Carsat Hauts-de-France s'inscrit dans le dispositif **Help !**. Un accès simplifié et accéléré à un accompagnement personnalisé par chacun des organismes participants (CAF, Urssaf...).

VOUS SOUHAITEZ

obtenir des clés pour aider vos clients et leurs collaborateurs à construire leur projet de retraite.

NOUS VOUS PROPOSONS

l'offre "**Vivons Retraite !**" - une initiative régionale :



Préparer son dossier retraite

- Obtenir des informations générales sur sa retraite :
 - via **lassuranceretraite.fr** ;
 - en accueil chez **nos partenaires** ;
 - en s'inscrivant à une réunion d'information retraite (site **carsat-hdf.fr**) en webinaire.
- Obtenir des informations personnalisées sur sa situation :
 - Rendez-vous individuels
 - Retraite uniquement ;
 - Retraite et cotisations pour les assurés travailleurs indépendants (en coordination avec l'Urssaf).
 - Par mail sécurisé (via la messagerie de votre espace personnel sur le site de l'assurance retraite)
 - Par téléphone au **3960**

Préparer sa vie à la retraite

- "**Ma vie à la retraite, je la prépare en 6 webinaires**" ;
- Les ateliers "**Bienvenue à la retraite**" ;
- Les ateliers "**Autonomie numérique**".



Pour être au plus proche des retraités, "**Vivons Retraite !**" est aussi sur **Facebook**.





VOUS SOUHAITEZ

bénéficier de conseils adaptés pour relayer à vos clients !

NOUS VOUS PROPOSONS

l'offre retraite à destination des employeurs :

- Accès à un espace dédié sur le site de l'Assurance retraite ;
- Réunion d'information retraite à destination des services RH ou des dirigeants d'entreprises (en présentiel ou en visioconférence) ;
- Réunion d'information retraite organisée au sein de l'entreprise à destination des salariés ;
- Kits de documentations spécifiques.



La Carsat Hauts-de-France propose aussi des sessions d'information retraite à destination des personnes relais en entreprise pour faciliter l'accompagnement des salariés concernés.

Pour toute demande d'information complémentaire :
fonctionconseilentreprise@carsat-nordpicardie.fr

OFFRE DE SERVICES “ENTREPRISE”

Aides financières, nos outils et compte AT/MP

3679

Service gratuit
+ prix appel

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Compte professionnel de prévention

3682

Service gratuit
+ prix appel

du lundi au vendredi de 8h à 17h

De l'étranger, composez le +33 9 71 10 36 82

OFFRE DE SERVICES “SERVICE SOCIAL”

Expertise et accompagnement du Service Social

3646

Service gratuit
+ prix appel

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

De l'étranger, composez le +33 1 84 90 36 46

OFFRE DE SERVICES “RETRAITE”

Obtenir des informations personnalisées sur sa situation

3960

Service gratuit
+ prix appel

- Serveur vocal 24h/24 - 7j/7
- du lundi au vendredi de 8h à 17h

De l'étranger, composez le +33 9 71 10 39 60



carsat-hdf.fr

